

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DES ACTIONS DE L'ETAT
Bureau de l'environnement

EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

La société CHIMIREC, dont le siège social est situé 5, rue de l'Extension à Dugny [93440], a déposé le 15 juin 2011 une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter 3, rue de la Luzernière à Dugny [93440], un centre de tri et de transit de déchets industriels dangereux dont les installations sont classées sous les rubriques suivantes :

- R.2717-2 : « Installation de transit, regroupement ou tri de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses »,
- R.2718-1 : « Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses »,
- R.2790-1b : « Installation de traitement de déchets dangereux »,
- R.2795-2 : « Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux »,
- R.1715-2 : « Substances radioactives sous forme de sources radioactives, scellées ou non scellées ».

L'enquête sera ouverte à la mairie de Dugny **du lundi 13 février au mardi 13 mars 2012 inclus.**

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'opposition contre ce projet ou à formuler des observations à son sujet, devra les faire connaître **dans le délai d'un mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête publique**, en les consignant sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou en les portant à la connaissance de Monsieur Goutal, commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique.

La demande et les plans sont déposés durant l'enquête à la mairie de Dugny [93440] où ils peuvent être consultés par les intéressés. Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Dugny les observations des intéressés aux jours et heures ci-après :

-lundi 13 février 2012	8H30 - 11H30
-vendredi 24 février 2012	9H - 12H
-jeudi 1er mars 2012	14H - 17H
-mercredi 7 mars 2012	14H - 17H
-mardi 13 mars 2012	16H30 - 19H30

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Dugny et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis aux heures et jours d'ouverture au public.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.